



MOTO CLUB HAUT-SAÔNOIS

Maison des Associations

53 rue Jean Jaurès • BP 30013

70001 VESOUL Cedex

Tél. 03 84 76 72 06

E-Mail: contact@mchs.fr

Site internet : www.motoclubhautsaonois-vesoul.fr



REGLEMENT PARTICULIER (Epreuve N° 5012)

COUPE DES REGIONS 2020

Préambule :

Cette activité se pratique sur des voies ouvertes à la circulation publique sans recherche de la plus grande vitesse ou d'une vitesse moyenne imposée.

L'utilisation des voies ouvertes à la circulation publique se fait dans le strict respect du code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage et sans mesure de performance.

Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

Ce règlement définit les règles d'organisation et de sécurité relatives à la coupe des régions comptant pour le Championnat de France de Tourisme.

Seuls les motocycles tels que définis par le code sportif de la FFM et homologués pour circuler sur la voie publique sont admis (immatriculés et assurés).

Article 1 - ORGANISATEUR

Le Moto Club Haut-Saônois organise La Coupe des Régions de Tourisme

Article 2 : CONCURENTS

Cette Coupe sera disputée sous la forme d'un rallye touristique entre :

- Des équipes de Ligues ;
- Des équipes de Comités départementaux
- Des équipes de Clubs.

Une ligue peut présenter plusieurs équipes de ligue.

Les comités départementaux et les clubs ne pourront constituer une équipe que si leur ligue d'appartenance est déjà représentée.

Un concurrent ne peut appartenir qu'à une équipe.

Le club organisateur ne sera pas classé.

ARTICLE 3 – EQUIPES

Les équipes pour la coupe des régions sont constituées au maximum de 4 personnes se déplaçant à moto et titulaires de la licence FFM Tourisme de l'année en cours.

Peuvent également participer hors classement de la Coupe des Régions les pilotes et passagers licenciés FFM et non licenciés FFM en constituant des équipes de 4 personnes maximum.

ARTICLE 4 – DATE & LIEU

Cette coupe organisée par le Moto Club Haut-Saônois et validée par la Commission Nationale de Tourisme se déroulera du samedi 05 à 9h00 au dimanche 06 septembre 2020 à 11h00.

Le lieu de départ est situé :

Terrain de Sabot, Route de l'aérodrome 70000 Frotey lès Vesoul

Coordonnées GPS : 47°38'10.95"N - 6°12'1.78"E

Un fléchage sera réalisé sur la nationale 19.

ARTICLE 5 – DROIT D'ENGAGEMENT

Le prix de l'engagement pour la Coupe des Régions est de 196 € par équipe incluant les prestations suivantes :

- Le repas le samedi midi sous forme de pique-nique.
- Le repas du samedi soir
- Le petit déjeuner du dimanche matin
- La possibilité de camper avec douches et sanitaires à partir du vendredi après-midi.

Le prix de l'engagement pour les équipes hors Coupe des Régions incluant les mêmes prestations :

- Pour les non licenciés FFM : 53 € par personne
- Pour les licenciés FFM : 49 € par personne

EN OPTION :

- Repas du vendredi soir : 10 €
- Petit déjeuner du samedi matin : 4 €
- Repas ou panier repas du dimanche midi : 8 €

ARTICLE 6 – LES REPAS

Un pique-nique sera distribué avant le départ du rallye le samedi matin.

Le repas du samedi soir, le petit déjeuner du dimanche matin et le repas du dimanche midi seront pris sur le site du terrain de Sabot, Route de l'aérodrome.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Pour être classé au championnat de France, le participant devra présenter sa licence FFM 2020, ainsi que son carnet de pointage. Seule la participation au Rallye du samedi comptera pour l'attribution des points de la balade.

Le classement des différentes équipes est effectué sur les points obtenus durant les épreuves et questions durant le rallye touristique uniquement.

Les trois premières équipes FFM participantes à la Coupe des Régions seront récompensées.

Le classement sera clos le samedi 20 à 18h30. Les concurrents arrivant après ne seront pas classés au rallye. Les points comptants pour le championnat de France de la balade et ceux se basant sur la distance, entre les coordonnées GPS de la commune de départ du participant et les coordonnées GPS du lieu du rassemblement seront bien sûr attribués.

ARTICLE 8 – POINTAGE.

Le pointage s'effectuera le samedi matin à partir de 8h00 et jusqu'à 9h30.

L'organisateur se réserve le droit de demander la carte grise, l'assurance et le permis de conduire des participants.

ARTICLE 9 – JURY

Le Jury comprendra un délégué de la Commission nationale de tourisme (si présent) et un délégué du club organisateur.

ARTICLE 10 – RECLAMATIONS

Elles doivent être déposées conformément aux clauses du titre III, section 1 du Code Sportif National.

ARTICLE 11 – ANNULATION

En aucun cas les conditions atmosphériques ne pourront être considérées comme motif d'annulation.

Les participants qui ne seront pas présents à la manifestation, ne pourront prétendre à un remboursement, sauf cas prévus dans le règlement du championnat de France de tourisme et validé par le jury.

ARTICLE 12 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent parvenir au siège du Moto Club Haut-Saônois **au plus tard le 21 aout**, accompagnées du règlement pour être prises en compte.

Passé ce délai, le tarif sera majoré de 10 €

Moto-Club Haut Saônois
Maison des associations
53 rue Jean Jaurès
70000 Frotey lès Vesoul
Président: Mr Goux Christian
Tel: 03.84.76.72.06 / 06.84.69.41.12
Mail: contact@mchs.fr

ARTICLE 13 – HEBERGEMENT

Possibilité de camper sur le site du sabot avec douches et sanitaires à partir du vendredi après-midi (compris dans les droits d'engagement)

Hôtels et camping: (Sans navette de prévu).

Camping international du lac 11 min (8,5 km)

Avenue des Rives du Lac,
70000 Vaivre-et-Montoille
Téléphone : 03 84 76 22 86

Hôtel du lion : 5 min (5 km)

4 Place de la République,
70000 Vesoul
Téléphone : 03 84 76 54 44

Formule 1 : 12 min (7 km)

Rue du Dr Gaston Vichard,
70000 Vesoul
Téléphone : 0 891 70 54 25

IBIS VESOUL : 12 min (7 km)

Rue du Dr Jean-Georges Girard,
70000 Vesoul
Téléphone : 03 84 76 00 00

Eurotel Le Saint Jacques : 3 mn (4 km)

Route de Luxeuil,
70000 FROTEY LÈS VESOUL
Téléphone : 03 84 75 49 49

ARTICLE 14 – DIVERS

Tout au long de cette manifestation, les organisateurs se réservent la possibilité de refuser ou d'exclure toutes personnes présentant un comportement suspect ou dangereux.

Aucun alcool ne sera servi avant l'arrivée du rallye.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités dans le cas où un participant décidait de reprendre son véhicule en état d'ébriété.

Pensez à vous munir d'une carte de la Haute-Saône. Si vous n'en avez pas, nous vous fournirons une photocopie de la zone utile.

ARTICLE 15 – DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés et d'avoir leurs voix enregistrées dans le cadre du Rallye. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image et celle de leur véhicule et ce sans limite de durée.

ARTICLE 16 – RESPONSABILITE

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables.

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, et à se conformer aux directives des organisateurs et officiels de l'épreuve.

Le Moto-club

La ligue

PROGRAMME

Vendredi 4 septembre

14h : Accueil des participants

19h30 : Repas **(option)**.

Samedi 5 septembre

7h30 – 8h30: Petit déjeuner **(option)**

8h00 – 9h30: Pointage des concurrents.

9h00 : Début du Rallye touristique. (Environ 130 Km)

13h00 **au plus tard** : Pique-nique et jeu surprise dans un lieu à découvrir

18h30 : Clôture du classement.

19h : Apéritif offert par le Moto-club.
Classement et remise des prix.

20h : Repas franc-comtois

Dimanche 6 septembre

8h – 9h30 : Petit déjeuner.

10h : Départ pour une balade de découverte de la ville de Vesoul

12h00 : Repas ou panier repas **(Option)**

Options et prix (voir bulletin d'inscription):

- Repas du vendredi soir (10 €)
- Petit déjeuner samedi (4 €)
- Repas du dimanche midi ou panier repas (8 €)

Bulletin d'inscription COUPE DES REGIONS VESOUL 2020

Nom EQUIPE :

LIGUE Comité départemental Club (rayer la mention inutiles) Equipe hors Coupe des Régions

N° Licence FFM	NOM	PRENOM	Date de naissance	PILOTE	PASSAGE R (ère)	ADRESSE MAIL	Inscriptio n	Repas du vendredi soir 10 €	Petit déjeuner samedi 4 €	Repas du dimanche midi 8 €
TOTAL										

Total à payer :	€
------------------------	----------

Inscriptions et chèques à retourner pour le 21 aout 2020 à Moto-Club Haut Saonais maison des associations 53 rue Jean Jaurès 70000 Frotey lès Vesoul

Président: Mr Goux Christian Tel: 03.84.76.72.06 / 06.84.69.41.12 Mail: contact@mchs.fr